

Habitat 70 publie le résultat du nouvel index d'égalité entre les femmes et les hommes, prévu dans le cadre de la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 (décret d'application n° 2019-15 du 8 janvier 2019).

## Résultat Index Egapro Année 2021

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2021

Période de référence

Date de début

01/01/2021

Date de fin

31/12/2021

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

192

**Index égalité femmes-hommes**



Votre résultat total est **96/100**.

*82 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus.*

## INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
ouvriers	nc	nc	7,1%	4,4%
employés	nc	nc	1,9%	-1,2%
techniciens et agents de maîtrise	nc	nc	13,4%	10%
ingénieurs et cadres	nc	nc	13%	2,2%

vosre résultat final est **2,6%**  
écart favorable aux hommes

vosre note obtenue est **37/40**

## INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
taux de salariés augmentés	15,4%	10,1%

vosre résultat en nombre équivalent de salariés\* est **3.7**

écart favorable aux femmes  
vosre note obtenue est **35/35**

\*\* mesures de correction prises en compte

vosre résultat en pourcentage est de **5,3%**, la note obtenue avant prise en compte des mesures de correction est de **15/35**

cette note n'a pas été retenue dans le calcul de vosre index car elle est la moins favorable

\* si ce nombre d'hommes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

\*\* L'écart de taux d'augmentations est en faveur des femmes tandis que l'écart de rémunération est en faveur des hommes, donc l'écart de taux d'augmentations est considéré comme une mesure de correction. La note obtenue est de 35/35.

### Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité



Malheureusement vosre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité

## INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

vosre résultat final est **4**  
les hommes sont sur-représentés

vosre note obtenue est **10/10**